Commission Régionale des Compétitions

Procès-verbal réunion du 21 juillet 2023

Réunion restreinte électronique du 21 juillet 2023

Présidence : Gérard SEITZ

Présents : Agathe LACOMBE, Bernard PAQUIN, Jean-Louis MAZZEO, Claude KEIME et Maxime RINIE.

sous réserve des modifications qui pourraient y être apportées suivant les décisions pouvant intervenir ultérieurement ou des procédures en cours.

Championnats Seniors

Championnat de Régional 1

Prenant acte de la décision de la Commission Régionale d'Appel à l'issue de la réunion du 19 juillet et suite au retrait du FC BASSIN PIENNOIS de son équipe Régional 1 Homiris et de son souhait de rétrogradation dans le championnat Régional 2 Lingenheld, la Commission Régionale des Compétitions en application de la réglementation acte le repêchage du meilleur classé 12ème sur la base du classement homologué en date du 21 juillet.

Dans le cas où il convient de départager plusieurs équipes de groupes différents dans le cadre d'un maintien ou repêchage, un ordre sera établi selon les critères suivants :

- Le nombre de points obtenus dans les rencontres Aller et Retour qui ont opposé dans leur groupe l'équipe concernée avec les cinq équipes du groupe classées immédiatement avant elle.
- Dans les compétitions de Ligue, il est fait application du principe du « Carton Bleu ». Il est tenu compte du classement de ce challenge pour départager les clubs encore à égalité après l'application de l'alinéa ci-dessus.
- En cas de nouvelle égalité, un tirage au sort départage les équipes

	Clubs	***Points***
1	*HUNINGUE AS*	*9 pts*
2	*EPINAL SA 2*	*7 pts*
3	*BAR LE DUC FC*	*4 pts*

Meilleur 12ème repêché dans le championnat Régional 1 Homiris : HUNINGUE AS

Championnat de Régional 3

La Commission Régionale des Compétitions prend note de la décision de la Commission Régionale d'Appel suite à la réunion du 19 juillet concernant le maintien du SC SELESTAT en R3.
La Commission Régionale des Compétitions intègre l'équipe du SC SELESTAT dans le groupe L du championnat Régional 3. Ce dernier sera composé de 13 équipes avec 26 journées au calendrier général.

Championnats Jeunes

- **U18 REGIONAL 1**

La Commission Régionale des Compétitions prend acte du courrier de la Direction des Compétitions Nationales nous informant du renoncement de participation de l'équipe U19 Nationaux de l'AS Nancy Lorraine et sa remise à disposition à la Ligue du Grand Est.

La Commission Régionale des Compétitions décide ainsi en application des règlements des championnats nationaux jeunes, d'intégrer l'AS Nancy Lorraine dans la compétition U18 Régional 1 en passant le groupe A à 13 équipes.

- **U16 REGIONAL 1**

La Commission Régionale des Compétitions prend acte de la communication de la Direction des Compétitions Nationales validant le classement des Ligues pour les accessions supplémentaires en Championnat National U17 2024-2025 qui classe la Ligue du Grand Est à la 4ème position sur 13 ligues en France.
Ce qui permettra en fin de saison 2023/2024 d'avoir 2 accessions dans le championnat U17 Nationaux et ce qui évitera de faire des barrages d'accession en fin de saison.

– Procédure d'appel

Les présentes décisions de la Commission Régionale des Compétitions de la LGEF sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Régionale dans un délai de 2 jours à compter du lendemain de leur notification ou publication, par envoi en recommandé à : **LGEF – CS 80019 - 54250 Champigneulles Cedex** *ou à l'adresse électronique :* ***appel@lgef.fff.fr,*** *selon les dispositions et les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF*

Le Président,	**Le Secrétaire,**
Gérard SEITZ	**Bernard PAQUIN**